

# NOTES

SUR

## QUELQUES MANUSCRITS

DE LA

### BIBLIOTHÈQUE DE TOURS <sup>1</sup>.



La ville de Tours a hérité des anciennes bibliothèques de Saint-Gatien, de Saint-Martin et de Marmoutier. Il n'est donc pas étonnant qu'elle possède une riche collection de manuscrits, dont l'importance ne tardera pas à être bien connue, puisque le conservateur M. Dorange en fait imprimer un catalogue détaillé. En attendant la publication de ce catalogue, qui sera fort utile pour les études historiques et littéraires, je crois devoir entretenir l'Académie de manuscrits que j'ai particulièrement remarqués dans un récent voyage, et dont M. Dorange a bien voulu me faciliter l'examen.

Je ne signalerai pas ici plusieurs manuscrits qui ont fourni depuis quelques années de précieux renseignements sur les origines de notre littérature nationale, comme le petit volume d'où M. Luzarche a exhumé le drame d'Adam, comme encore la Chronique en vers des ducs de Normandie, qui peut être considérée comme l'un de nos plus anciens manuscrits français. Je ne parlerai pas non plus de différents textes sacrés, remarquables par leur antiquité, et au premier rang desquels je mettrai une portion de bible qui a tous les caractères d'un livre copié sous le

1. Communication faite à l'Académie des Inscriptions le 27 novembre 1868.

règne de Charlemagne, et qui pourrait bien être sorti de l'atelier de copistes institué par Alcuin dans le monastère de Saint-Martin de Tours.

Les manuscrits sur lesquels j'ai des observations à présenter sont beaucoup plus modestes ; mais ils permettront de combler quelques lacunes dans nos annales du XIII<sup>e</sup> siècle. A ce titre, ils méritent de sortir de l'obscurité dans laquelle ils semblent être plongés depuis longtemps.

Le ms. 572 est un bel exemplaire du Décret de Gratien, transcrit au XIII<sup>e</sup> siècle : il fut vendu en 1288, pour une somme de 40 livres parisis (environ 900 francs de notre monnaie), par un enlumineur qui s'appelait Honoré, et qui demeurait à Paris, dans la rue Erembourg de Brie <sup>1</sup>. Le propriétaire de ce volume, dont le nom a disparu, a tracé sur un des derniers feuillets une note assez précieuse pour l'histoire de l'enseignement du droit canon à l'Université de Paris, sous le règne de Philippe-le-Bel. C'est la liste des maîtres auxquels le chancelier de l'église de Paris donna en 1290 la licence en droit canon. Ils étaient au nombre de huit ; ils reçurent leur grade en présence de neuf maîtres qui professaient alors le droit canon dans les écoles de Paris. Voici le texte de cette note :

« Anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> nonagesimo, venerabilis vir magister Ber-  
 « toldus, magister in divina pagina, cancellarius ecclesie Parisiensis,  
 « dedit licentiam in decretis mihi ..... (nom gratté) et magistro  
 « Guillelmo, tunc officiali archidiaconi Guillelmi Parisiensis, et  
 « magistro Ricardo Britonis, et magistro Adam de Guire, et rectori  
 « ecclesie Sancti Jacobi Parisiensis, et magistro Gace, canonico  
 « Laudunensi, et magistro Nicolao, canonico Brugensi, et magistro  
 « Radulpho, socio prepositi de Insula, presentibus Girardo de Cutri,  
 « Jacobo Daci, G. archidiacono Alperien<sup>2</sup>, decano de Melduno (Mel-  
 « dis?), magistro Ricardo Normano, Johanne Britonis, Johanne de  
 « Legibus, Roberto de Fraccino, Laurentio de Monte Forti, magistris  
 « in decretis et tunc regentibus Parisius in decretis. Et fuerunt hec  
 « acta in aula ipsius cancellarii, hora tercia. »

1. « Anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXXX octavo emi presens decretum ab Honorato,  
 « illuminatore, morante Parisius in vico Herenenboc de Bria, precio quadra-  
 « ginta librarum parisiensium... »

2. Le ms. porte *Alpiensi*, avec un signe d'abréviation sur la dernière syllabe et un trait droit traversant le *p*.

On trouve encore à la fin du même Décret un discours sur le droit canon. L'auteur y parle avec enthousiasme d'un maître parisien qui jouissait alors d'une grande réputation, et dont la postérité n'a pas même retenu le nom. C'était maître Guillaume Thepheneau, aussi distingué par sa naissance que par son instruction. Le Poitou devait s'enorgueillir d'un tel enfant ; — la ville de Paris, d'un tel nourrisson ; — la France entière, d'un tel conseiller ; — la science canonique, d'un tel oracle.

« Deinde regratior meis dominis et amicis et magistris etc.,  
 « decano et doctoribus in decretis, magistro meo magistro Guillelmo  
 « Thephenelli, viro illustri, geminata nobilitate pollenti, qui sue  
 « nobilitatis sanguinis et originis nobile addidit incrementum, ut  
 « faciat quod scriptum est in Autenticis, *de immensis donationibus*,  
 « I Responso, Collatione VII. Gaudeat igitur Pictavensis provincia  
 « talem habere filium. Gaudeat urbs Parisiaca talem habere nutri-  
 « cium. Gaudeat tota Francia talem habere consiliarium. Gaudeat  
 « canonica sapientia talem habere patricium. Gaudeat collegium  
 « decretorum talem habere socium qui se habere docendi periciam  
 « facundiamque dicendi, interpretandi subtilitatem discendique  
 « copiam in hoc studio laudabiliter patefecit... »

En dehors du discours inséré dans le ms. 572 de la bibliothèque de Tours, je n'ai rencontré aucune mention de maître Guillaume Thepheneau. Le discours n'est pas daté ; mais le caractère de l'écriture et la place qu'il occupe dans le volume montrent suffisamment qu'il a été copié à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : c'est à la même époque qu'il a dû être composé. Maître Guillaume Thepheneau devait donc enseigner à Paris, sous le règne de Philippe-le-Bel.

Il faut rapporter à la même date, ou environ, la rédaction d'un singulier recueil qui remplit le ms. 205 de Tours, et dont je ne connais aucun autre exemplaire. Ce ms. 205 est un petit volume, in-folio, de 194 feuillets de papier, écrit au XV<sup>e</sup> siècle, et qui était classé autrefois sous le n<sup>o</sup> 178 dans la bibliothèque de Saint-Martin de Tours. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, il fut remarqué par Baluze, qui prit la peine d'en coter les feuillets et qui en transcrivit des fragments étendus, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque Impériale dans le tome 77 de la Collection Baluze, fol. 169 et suivants. Le ms. porte au dos un

titre qui en indique assez bien la nature : **COMPILATIO SINGULARIS EXEMPLORUM**. C'est en effet un recueil de légendes, de fables, de contes et d'historiettes, puisées à différentes sources, et que l'auteur a réunies, les unes pour l'édification, les autres pour l'amusement des lecteurs ou, pour mieux dire, des auditeurs : car il n'est pas douteux que cette compilation n'ait été, au moins en partie, destinée à servir de manuel aux prédicateurs ; elle appartient évidemment au même genre littéraire que le traité d'Etienne de Bourbon, mis si souvent à profit par M. Lecoy de la Marche, dans son livre sur la chaire française au moyen-âge. L'ouvrage est divisé en neuf parties. Les deux premières, presque entièrement relatives à la sainte Vierge et rédigées d'après les anciennes collections de miracles, n'offrent guère d'intérêt. On peut en dire autant de la troisième et de la quatrième, qui ont pour objet l'eucharistie et les saints anges. Avec la cinquième, qui se rapporte à la prédication des croisades, nous entrons dans le domaine historique. La sixième nous fait passer en revue tous les rangs du clergé séculier : des chapitres spéciaux sont consacrés au pape, aux cardinaux et aux légats, aux archevêques, aux évêques, aux archidiacres, aux prêtres, aux simples clercs et aux jeunes gens qui se préparaient à passer leurs examens. Cette division se termine par une version des fables d'Esopé et par deux séries d'anecdotes sur les médecins et les avocats. Dans la septième partie l'auteur s'occupe du clergé régulier ; il nous entretient successivement des abbés, des moines, des hermites, des novices et des convers, des abbesses, des nonnains et des béguines. Dans la huitième partie, qui est fort considérable, puisqu'elle remplit plus de cent trente pages (111-176), nous nous trouvons en présence de la société civile et nous voyons défiler sous nos yeux, dans le plus naïf désordre, les empereurs, les rois, les comtes, les chevaliers, les écuyers, les juges, les bourgeois, les paysans, les enfants, les exécuteurs testamentaires, les aveugles, les jongleurs, les quêteurs, les usuriers, les voleurs, les champions, les fous, les hérétiques, les diables, les juifs, les payens, les blasphémateurs, les parjures, les excommuniés ; — puis, les reines, les comtesses, les dames nobles, les damoiselles, les femmes du peuple, les entremetteuses et les enchanteresses. La neuvième et dernière partie est un fatras de proverbes latins et français, de plaisanteries en vers et d'épithètes. Tel est le plan que l'auteur expose

avec beaucoup de netteté dans une sorte d'épilogue intitulé : *Ordinatio tractatus istius libri*.

« In isto libello exempla plurima sunt redacta super variis materiis quarum quedam sunt ad edificacionem quedam ad solacium, et fuerunt conscripta prout in libellis exemplorum aliquorum extiterunt inventa seu ab narrantibus sunt audita, et qui predicta exempla alibi melius scripta invenerit vel diligentius audiverit ab aliquo edocente, secundum datam sibi gratiam poterit ulterius enarrare. Et dividitur tractatus iste in octo partes.

« Primo inseritur ibi conceptus et origo et vita beate Virginis, cum multis ejus miraculis et exemplis.

« Secundo ponuntur ibi epistole beati Ygnacii ad beatam Virginem et ad beatum Johannem et rescriptum beate Virginis ad eundem, epistola regis Abgari ad Christum, et rescriptum Christi ad ipsum.

« Tertio ponuntur ibi argumenta probancia veritatem Domini corporis efficaciter, et miracula plurima de eodem.

« Quarto ponuntur ibi exempla plurima angelorum.

« Quinto ponuntur ibi exempla et effectus predicabiles crucis transmarine.

« Sexto inseruntur ibi exempla multa de personis ecclesiasticis secularibus, videlicet de papis, de cardinalibus et legatis, de archiepiscopis, de episcopis, de archidiaconis, de presbiteris, de clericis, de examinatis, de philosophis, de Ysopo et fabulis ejus, de phisicis, de advocatis.

« Septimo ponuntur exempla multa de personis ecclesiasticis et religiosis, tam viris quam mulieribus, videlicet de abbatibus, de monachis, de heremitis, de noviciis, de conversis. Sequitur de mulieribus religiosis, et primo de abbatissis <sup>1</sup>, de monialibus, de beguinis.

« Octavo ponuntur exempla de multiplici genere hominum [in] statu seculari existencium, primo de imperatoribus, de regibus, de comitibus, de militibus, de armigeris, de iudicibus, de burgensibus, de ruralibus, de pueris, de executoribus, de cecis, de hystrionibus, de questuariis, de usurariis, de latronibus, de pugilibus, de fatuis, de hereticis, de dyabolis, de judeis, de paganis, de blasphemantibus, de perjuris, de excommunicatis. Sequitur

1. *Abbatibus* dans le ms.

« postea de mulieribus, de reginis, de comitissis, de dominabus  
 « nobilibus, de domicellis, de mulieribus ignobilibus, de maque-  
 « rellis, de carminatri[ci]bus.

« Nono ponuntur versus de diversis materiis, et primo versus  
 « proverbiorum. Item versus Primati. Item versus sepulturarum.  
 « Item versus solaciosi. »

Toutes les parties de cette compilation ne sont pas d'une égale valeur. Toutes cependant méritent d'être étudiées avec attention. Au milieu des plus inutiles banalités se trouvera parfois un trait que ne dédaignera pas l'historien de la littérature populaire du Moyen-Age. Ici c'est une fable, dont il est intéressant de retrouver des variantes que les chefs-d'œuvre de notre La Fontaine ont fait oublier<sup>1</sup>. Là c'est un des contes que les trouvères ont arrangés dans leurs fabliaux et qui ont pénétré dans toutes les littératures modernes<sup>2</sup>. En général, les rédactions consignées dans le ms. de Tours sont fort abrégées : ce sont des thèmes que chacun développait suivant les circonstances, et suivant aussi les ressources de son imagination. Les passages les plus curieux sont assurément ceux dans lesquels

1. « Mulier quedam vadens per ante domum vicine sue, quam odio habebat, « et deferens potum lactis ad mercatum ut venderet, cogitavit de precio emere « gallinam, que haberet pullos; de pullis emere suam, qui haberet porcellos; de « porcellis equum, quem equitaret eundo ad mercatum per ante vicinam, in « contemptu ejus dicendo *Io! Io!* Et percuciens pede sic dicendo, quasi equi- « tando, effudit lac et potum fregit. » Fol. 172 du ms. de Tours.

2. « Mulier quædam omni die verberabatur a marito. Cum autem esset ad « opus suum, venerunt ad domum nuncii regis quærentes medicum pro filia « regis habente aristam in gutture. Quæ ait in secreto maritum suum medicum « optimum, sed nihil volebat facere nisi verberaretur. Qui euntes ad eum, « negavit. Vellet, nollet, verberantes eum, ivit. Cum esset coram rege, negavit « se esse medicum. Qui iterum verberatus, cogitavit apud se necesse habere « aliquid facere. « Facite, inquit, ignem copiosum in aula accendi et puellam « ibi reponi. » Quod cum factum esset, clauso ostio, se expolians nudum coram « ea fricabat se ad ignem ante et retro. Quod videns puella et ridens, exivit « arista. Quam accipiens, regi portavit. Audientes infirmi infiniti venientes « quæsiverunt sanitatem a rege. Qui iterum negavit se aliquid scire. Et verbe- « ratus iterum jussit copiosum ignem accendi et omnes adduci, dicens magis « infirmum comburi, et de cinere illius aliis ministrari, et sic omnes fuerunt sani. « Tunc unus post alium, dimissis baculis et potenciis, fugerunt, dicentes quod « sanati sunt. Qui rediens ad uxorem ait : « Nesciebam quod ictus valebant; « modo didici; te plus non verberabo. » Fol. 174 du ms. de Tours. Fol. 179 v° du ms. de Baluze.

figurent des noms historiques. A ce titre, je signalerai comme dignes d'une attention particulière les anecdotes qui se rapportent à Philippe-Auguste, à la reine Blanche, à saint Louis, à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, à Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, et à Jean de Beaumont, chambellan de saint Louis.

Ces naïfs récits nous montrent sous quel jour l'imagination populaire voyait des personnages qui ont joué un rôle si considérable dans l'histoire du XIII<sup>e</sup> siècle. Aussi méritent-ils d'être soigneusement recueillis, et une place devra leur être réservée dans la collection de nos historiens. Ils se rattachent d'ailleurs au même genre que plusieurs compositions dont la réputation est maintenant solidement établie. La charmante chronique qu'on cite le plus souvent sous le titre de Chronique de Reims est remplie d'anecdotes qu'il ne faut pas plus prendre au pied de la lettre que celles du manuscrit de Tours. Le sire de Joinville a lui-même inséré dans son ouvrage des récits qui présentent bien le caractère des légendes populaires. Telle est entre autres l'histoire d'Artaud de Nogent<sup>1</sup>, que je cite d'autant plus volontiers qu'elle se retrouve avec des variantes dans la compilation de Tours. Seulement, dans le ms. de Tours, le héros de l'histoire n'est point Henri le Libéral, comme dans le livre de Joinville, mais un comte Thibaud, probablement Thibaud le Chansonnier, comte de Champagne. Pour qu'on puisse comparer les deux versions, je traduis celle du ms. de Tours.

Un chevalier pria le comte Thibaud de l'aider à marier ses filles, et il en avait dix. Le comte ne répondait pas. Il avait près de lui un homme fort riche, quoique de condition servile, qui se mit à excuser son maître, en disant qu'il n'avait pas moyen de secourir le chevalier. Celui-ci insistait et faisait valoir sa pauvreté. Le riche répétait avec dureté que le comte n'avait pas moyen. Le comte se tourne alors du côté du chevalier et lui dit : « Cet homme ment, car je puis disposer de sa personne : il est mon serf et je te le donne. Mets-le bien à rançon ; tu pourras en tirer dix mille livres pour marier tes dix filles. » Le chevalier s'en empara sur le champ, et lui fit payer les dots dont il avait besoin<sup>2</sup>.

1. Edit. publiée par M. de Wailly pour la société de l'histoire de France, chap. XX.

2. « Idem (comes Theobaldus) habens coram se militem supplicansem eum

Il importe de fixer l'époque à laquelle a été rédigée la compilation dont j'ai l'honneur d'entretenir l'Académie. Il suffit de la parcourir pour y reconnaître une œuvre du XIII<sup>e</sup> siècle, et cette première impression se trouve confirmée par l'examen des détails. A deux reprises, le nom de saint Louis s'y rencontre sans être accompagné de la qualification de saint<sup>1</sup>, ce qui, surtout dans un recueil de cette espèce, dénote une date antérieure à la canonisation, c'est-à-dire à l'année 1297. D'autre part, l'auteur mentionne un tournoi tenu à Meaux en 1264<sup>2</sup>, et un miracle arrivé à Nogent-le-Rotrou en 1267<sup>3</sup>. La compilation appartient donc à la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

En tenant compte des lieux qui sont le théâtre ordinaire des événements racontés dans la compilation, on est conduit à supposer que l'auteur vivait dans la Touraine, le Maine ou l'Anjou. C'est en effet à ces trois petites provinces qu'appartiennent les noms topographiques qui reviennent le plus souvent sous sa plume.

Quant à la condition de l'auteur, tout porte à croire qu'il était de l'ordre des Dominicains. La manière dont il parle à plusieurs reprises des moines et des membres du clergé séculier cadre exactement avec ce que nous savons des tendances des Dominicains au XIII<sup>e</sup> siècle; ce qui est d'ailleurs décisif, c'est que l'auteur se plaît à citer les noms d'un assez grand nombre de Dominicains<sup>4</sup>.

« juvaret ad maritandum filias suas, cum decem haberet, cogitans tacuit. Quod  
 « videns quidam homo suus ditissimus, servus proprii capitis, eum excusavit,  
 « dicens quod non habebat unde. Miles autem ut indigens devotissime suppli-  
 « cabat. Homo autem ille quod comes non habebat ferociter replicabat. Tunc  
 « comes militi : « Mentitur, quia ipse ipsum habeo ad dandum, qui servus meus  
 « est, et ipsum tibi do. Redime bene eum, quia bene habebis decem milia libra-  
 « rum ad tuas decem filias maritandas. » Miles statim eum cepit et filias mari-  
 « tavit. » Fol. 120 du ms. de Tours. Fol. 176, v<sup>o</sup>, du ms. de Baluze.

1. « Regina Francie Margarita, uxor Ludovici regis... » Fol. 71, v<sup>o</sup>, du ms. de Tours. — « Conventus sororum ordinis Predicatorum factus Rothomagi a « rege Ludovico... » *Ibid.* fol. 168, v<sup>o</sup>.

2. Fol. 62 du ms. de Tours.

3. Fol. 15 du ms. de Tours.

4. « Fratre Gauffrido de Tumbavilla, de ordine Predicatorum, in conventu  
 « Carnotensi existente, qui anno Domini MCLXVII... » Fol. 15. — « Frater  
 « Guillermus de Stampis, magister in theologia, de ordine Predicatorum. » Fol. 46.  
 — « Frater Jordanus, magister ordinis Predicatorum. » Fol. 46, v<sup>o</sup>. — « Frater  
 « Adam de Valle Guidonis. » Fol. 51, v<sup>o</sup>. — « Quidam frater de ordine Predi-



Ainsi, selon toute apparence, la compilation copiée dans le manuscrit de Tours a été faite dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle par un Dominicain qui connaissait particulièrement la Touraine, le Maine et l'Anjou.

Ce que j'ai déjà dit de ce recueil laisse entrevoir qu'il sera consulté avec profit pour l'histoire des mœurs au XIII<sup>e</sup> siècle. Par exemple, dans le chapitre intitulé *Exempla clericorum* <sup>1</sup>, on trouvera beaucoup de détails sur les habitudes des écoliers dans les universités du moyen-âge. Le chapitre relatif aux histrions <sup>2</sup> fournira plus d'un trait piquant à l'écrivain qui voudra peindre la vie errante des anciens jongleurs. Il nous fait connaître un assez bizarre personnage, Hugues le Noir, dont les plaisanteries étaient proverbiales au XIII<sup>e</sup> siècle. Banni de France pour quelque mauvais tour, il se réfugia à la cour d'Angleterre. Un soir, le roi Jean le conduisit à ses chambres. Il avait fait peindre sur la porte Philippe-Auguste avec un seul œil. « Vois donc, dit-il en montrant cette image, vois donc, Hugues, comment j'ai arrangé ton roi. — Vraiment, répondit le jongleur, vous êtes sage. — Pourquoi donc, reprit le roi? — Parce que vous l'avez fait peindre ici. — Et pourquoi encore? — Parce qu'il est merveilleux qu'en le voyant vous ne preniez pas tous la fuite. » — Après ce mot, Hugues le Noir ne jugea pas prudent de rester en Angleterre. Il s'embarqua, traversa la Manche et remonta la Seine jusqu'à Saint-Germain-en-Laye. De là, il pria Philippe-Auguste de lui envoyer à manger. A cette demande, le roi s'écria : « Quoi? N'était-il pas banni? Qu'on le pend. » Pour toute réponse, Hugues fit cette observation : « Oui, je suis banni de la terre, mais non pas de l'eau : or je suis sur l'eau. » Philippe-Auguste, cédant aux prières de ses chevaliers, fit venir Hugues à sa cour : il lui rendit ses bonnes grâces, quand il sut le propos qu'il avait tenu à Jean sans Terre <sup>3</sup>.

« catorum de conventu Valencenarum. » Fol. 57, v<sup>o</sup>. — « Frater Johannes, « magister ordinis Predicatorum, bone memorie. » Fol. 58. — « Quidam frater « ordinis Predicatorum Gandavensis conventus. » Fol. 59, v<sup>o</sup>. — « Episcopus « Bethlemitanus de ordine Predicatorum, nomine Thomas de Lentino. » Fol. 70, v<sup>o</sup>. Thomas fut évêque de Béthléem, de 1255 à 1267; voyez *Gallia christiana*, XII, 689.

1. Fol. 77, v<sup>o</sup>.

2. Fol. 141.

3. « Idem manens cum rege Anglie duxit eum cum lumine ad cameras. Rex

Le jongleur Hugues le Noir paraît se rattacher à la même famille que le chanoine Primat, dont le caractère est bien connu depuis la publication de la chronique de frère Salembene, et sur lequel la compilation de Tours nous apporte quelques renseignements nouveaux. Il est, en effet, plusieurs fois question de Primat dans la neuvième division de cet ouvrage. Nous y trouvons d'abord <sup>1</sup> les vers qu'il composa quand il fut privé de sa prébende :

Canonici, cur canonicum, quem canonicastis  
 Canonicè, non canonicè decanonicastis?

Ces vers ont eu une certaine vogue : ils sont copiés dans un ms. de la bibliothèque d'Arras <sup>2</sup>, et M. Paul Meyer les a relevés dans un ms. d'Oxford.

Citons encore le distique relatif à une vieille pelisse usée, dont on avait fait cadeau à Primat :

Res est archana de pellicea veterana,  
 Cujus germana turris fuit Aureliana <sup>3</sup>.

Le passage le plus intéressant est celui qui parle du séjour de Primat à Orléans, et des jeux par lesquels les clercs d'Orléans et ceux de Blois s'exerçaient à la versification latine. Le texte du ms. est malheureusement altéré <sup>4</sup>; mais le sens n'est pas douteux. En voici la traduction.

« autem fecerat depingi in hostio camerarum intus regem Philippum monu-  
 lum, et ait rex : « Vide, Hugo, quomodo fedavi regem tuum. — Vere, dixit,  
 « sapiens estis. — Quare, inquit, hoc dicis? — Quia fecisti depingi eum. —  
 « Et quare? — Quia est admirabile quod quando videtis eum que vous ne vous  
 « effouriez touz.

« Idem forbanizatus de terra regis fugit in Angliam. Et quando dixit regi  
 « Anglie hoc verbum, timens, rediit et venit de mari per Secanam usque ad  
 « Sanctum Germanum, et mandavit regi quod mitteret sibi ad manducandum.  
 « Nonne, inquit rex, forbanizatus erat? Suspendatur. — Verum est de terra,  
 « non de aqua. Ego, inquit, sum in aqua. » Tunc ad mandatum regi[s] veniens,  
 « rogantibus militibus, narravit verbum quod dixerat regi Anglie, et fecit  
 « pacem. » — Fol. 141, v°.

1. Fol. 186.

2. N° 799 du classement suivi dans le catalogue des mss. d'Arras qui formera la première partie du tome IV du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*.

3. Fol. 186, v°. Le ms. porte par erreur *fuit turris*.

4. « Idem faciens moram Aurelianis exivit in similitudine fossoris, clericis  
 « Blesensibus venientibus versificare cum Aurelianensibus. Et cum sisterent in

Pendant son séjour à Orléans, Primat se déguisa en fossoyeur et alla sur la grande route, un jour que les clercs de Blois devaient venir versifier avec les clercs d'Orléans. Ces jeunes gens étaient convenus qu'un clerc d'une ville réciterait le commencement d'un vers, et qu'un clerc de l'autre ville acheverait le même vers. On cherchait naturellement les commencements de vers qui devaient le plus embarrasser les écoliers chargés de les compléter. Une jument étant venue à passer, un clerc s'écria :

Istud jumentum cauda caret.

Personne ne trouvait la fin. Primat intervenant alors dans le concours, proposa pour les deux derniers pieds du vers ces mots français :

Or la lia t'on.

Un autre clerc, sans changer de matière, jeta cet hémistiche :

Claudicat hoc animal.

Cette fois encore le vers resta inachevé, jusqu'à ce que Primat proposât le second hémistiche :

Quia sentit habere (ou inesse) pedi mal.

L'anecdote a le double avantage de nous montrer qu'Orléans était, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, un centre littéraire d'une certaine importance, ce qui nous est attesté par plusieurs autres témoignages <sup>1</sup>, et de nous confirmer ce que Salembene rapporte

« via, dixerunt quod unus inciperet et alius finiret, et viderent quasi finem  
« assequi possent. Unus ait : « Istud jumentum cauda caret. » Nullo finiente,  
« respondit Privatus (sic) : « orlialientum. » — Iterum inceptit alius dicens :  
« Claudicat hoc animal. » Nullo finiente, ait iterum : « quia sentit habere inesse  
« pedi mal... » Fol. 186, v<sup>o</sup>.

1. Voyez les textes indiqués par M. Thurot dans la *Revue critique*, 1868, II, 299. Il faut y ajouter un passage du *Roman de Julius César* que m'a fait remarquer M. Joly, professeur à la faculté de Caen :

Ensi fu mors Pompée com je vous ai conté,  
Mais li maistre d'Orliens en ont el contrové  
Qu'il dient que Cesar en Mondain la cite  
A Pompée assegié et si fort atrapé  
Que par destroit de fain l'a conquis et tué.  
Mais comment que li maistre aient de ce parlé,  
Ce est voirs qu'il est mors bien a mil anz passé.

Ms. français 1457, fol. 166, v<sup>o</sup>.

de la facilité de Primat à improviser des vers latins, facilité à laquelle Boccace a fait allusion dans le Décaméron.

Puisque l'occasion s'en présente, je demande la permission d'indiquer ici quelques vers de Primat, que j'ai rencontrés au commencement d'un ms. du Mont-Saint-Michel, conservé à la bibliothèque d'Avranches<sup>1</sup> et renfermant des ouvrages de Ruffin. Ce sont deux courtes épigrammes sur le vin, à la marge desquelles on lit, en caractères du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle :  
VERSUS PRIMATIS.

## I.

In cratere meo Tetis est sociata Lieo\*.  
Est Dea juncta Deo, sed Dea major eo.  
Non valet hic vel ea, nisi quando sunt farisea  
Hec duo. Propterea sit Deus absque Dea.

## II.

Cum novus a domino Bachus datur architriclino,  
Jussu divino non est Tetis addita vino.  
Hee res diverse, licet utraque sit bona per se,  
Si tam perverse coeant, perdunt pariter se.

Il ne faut sans doute pas confondre avec le Primat, dont il vient d'être question, un Hugues Primat, dont nous avons, dans le ms. latin 152 de la Bibliothèque Impériale, un distique adressé au prieur de Saint-Martin-des-Champs.

*Hugo Primas priori de Campis Sancti Martini.*  
Hoc vinum putre quia putri putruit utre  
Non sapor est ori, sit gratia nulla priori.

Après cette digression, je ne reviendrai plus sur le ms. de la

1. N° 104, suivant la notice publiée par l'abbé Desroches dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 2<sup>e</sup> série, I, 141.

2. Conf. la Chronique de frère Salembene, p. 42. Le distique *In cratere* est bien connu par un passage du livre de Roscoe sur la vie de Léon X (trad. de Henry, III, 367). Cet auteur rapporte que le pape Léon X s'amusait à faire improviser des vers à Camille Querno, surnommé l'Archipoëte; si ce dernier se trompait, soit pour le sens, soit pour la mesure, on mettait dans son vin une quantité d'eau proportionnée à la faute qu'il avait faite. Ce fut, dit-on, dans une de ces circonstances fâcheuses que Querno, tenant sa coupe à la main, se tourna vers le pape et lui adressa ces vers léonins :

In cratere meo Thetis est conjuncta Lyæo  
Est Dea juncta Deo; sed Dea major eo.

bibliothèque de Tours qui m'a conduit à parler d'un poète dont on s'est beaucoup occupé depuis quelques années. Je terminerai cette notice par quelques mots sur un manuscrit dont je ne puis pas bien déterminer la valeur, mais qu'il ne sera peut-être pas inutile de signaler aux savants qui étudient la littérature slave.

Le ms. 227, copié au xv<sup>e</sup> siècle, est en grande partie rempli par le texte du psautier. Le copiste ou l'un des premiers possesseurs y a tracé, du f. 72 au f. 78, v<sup>o</sup>, plusieurs morceaux qui dénotent, jusqu'à un certain point, le désir de connaître le grec, l'hébreu et le slave.

Pour la première de ces langues, il faut citer : 1<sup>o</sup> au f. 72, le texte grec du premier psaume transcrit en lettres latines : *Macharios anir os uc eporeuchi en buli asebon...* 2<sup>o</sup> au f. 72, v<sup>o</sup>, le texte grec de l'Oraison dominicale et du Symbole : *Patir imon o en tis uranis... Pisteuo is theon patera picin uranu ke gis...* 3<sup>o</sup> au f. 74, v<sup>o</sup>, un alphabet grec avec le nom des lettres, leur valeur numérale et les noms de nombres : *mia, dia, tria, tessara, penta, exa, epta, etc.*, tels que je les ai relevés dans deux anciens manuscrits de l'abbaye de Saint-Evroul, aujourd'hui n<sup>os</sup> 2 et 19 de la bibliothèque d'Alençon, tels aussi que M. Boucherie<sup>2</sup> les a récemment trouvés dans un manuscrit de Montpellier.

Pour l'hébreu, nous avons, au f. 75, un alphabet, et au f. 72, v<sup>o</sup>, le texte hébraïque de l'Oraison dominicale, transcrit d'abord en lettres latines puis en lettres hébraïques : *Abynu sebaschamaym tythquadasch schymcha ybounu...*

Quant au slave, le ms. de Tours nous offre : 1<sup>o</sup> au f. 75, v<sup>o</sup>, un alphabet intitulé : *Istud alphabetum est chrawaticum*, au-dessus de chaque lettre, le copiste a marqué en caractères latins le nom du caractère : *az, bouki, vidi, — glagoule, dobra, iest, siwite, etc.*; — 2<sup>o</sup> au bas du f. 77, un second alphabet plus cursif; — 3<sup>o</sup> aux f. 75, v<sup>o</sup>, et 76, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et le Symbole; le texte slave est accompagné, entre les lignes, d'une lecture en caractères latins; voici, d'après cette lecture, le commencement de l'Oraison dominicale : *Otse nas ise iessi na nebessech ssweto sse ime twoye.* — 4<sup>o</sup> aux f. 76, v<sup>o</sup>, 77, 77, v<sup>o</sup>, et 78, v<sup>o</sup>, plusieurs morceaux en

1. Notice sur Orderic Vital, p. XLII.

2. Communication faite à l'Académie des Inscriptions en septembre 1868.

slave, dont quelques uns sont transcrits à la fois en caractères slaves et en caractères latins. — 5° au f. 78, v°, les noms des jours de la semaine et des mois : *Nedile, p'veday, torek, etc.* — 6° au f. 77, des notes écrites avec un certain désordre, en latin et en slave, qui peuvent être d'une certaine utilité pour l'histoire religieuse de la Croatie, et que j'essaierai de transcrire malgré mon ignorance complète de l'idiome employé pour une partie de ces notes.

« Istria, eadem patria, Chrawat.

« Episcopus de Kerbavia (de ista diocesi est Coplice). Krbavski.  
 « Primus episcopus Chrawacie qui scit utrumque ydioma tam latinum quam chrawaticum, et celebrat missam in altero istorum ydiomatum quocumque sibi placet. Pael dyac zkrbana dlougshany plemeniti<sup>1</sup> routsany trisanits dracesin sin.

« Episcopus<sup>2</sup> Tnynski.

« Episcopus Krxki<sup>3</sup>.

« Episcopus Split. Quasi archiepiscopus.

« Episcopus Troguier.

« Episcopus Schibenik.

« Archiepiscopus Zadrski.

« Episcopus Nenski.

« Episcopus Rabski.

« Episcopus Osorski.

» Episcopus Senski. »

Le ms. 427 a dû être écrit en Touraine ou, du moins, il est entré dans la bibliothèque de la cathédrale de Tours aussitôt après sa transcription, car on lit, au haut du premier feuillet, en caractères du xv<sup>e</sup> siècle : « De ecclesia Turonensi. » Le papier, sur lequel il est écrit, paraît de fabrication française.

On voit combien sont variées les richesses que contient la collection de manuscrits appartenant à la ville de Tours. Cette collection serait encore plus considérable et plus importante si, là comme dans beaucoup d'autres bibliothèques, de coupables dilapidations n'avaient pas été commises. La perte la plus regrettable est celle d'un Pentateuque, en lettres onciales, que possède

1. Au dessus de ce mot la glose *nobilis*.

2. Au dessus de ce mot, on a écrit : *Biscop*.

3. Cette ligne a été intercalée après coup.

aujourd'hui lord Ashburnham, et que le précédent possesseur, M. Libri, a décrit dans les termes suivants :

**PENTATEUCHUS.** — Manuscrit sur vélin, en lettres onciales, à deux colonnes, grand in-folio, du V<sup>e</sup> siècle. Ce manuscrit, unique et d'un prix inestimable, contient un très grand nombre de grandes miniatures, représentant les divers sujets de la Bible et exécutées évidemment par des artistes romains. Ces peintures, beaucoup mieux conservées et plus nombreuses que celles qu'on trouve dans les fragments du *Virgile* du Vatican, rappellent les peintures de Pompeï, et sont aussi intéressantes pour l'histoire des costumes que pour celle des arts. Nous ne croyons pas qu'il existe dans aucune bibliothèque un manuscrit plus précieux que celui-ci. La plupart de ces peintures ont onze pouces français de hauteur sur neuf de large. Elles sont évidemment de la même époque que l'écriture du manuscrit, comme le prouvent, entre autres choses, les nombreuses inscriptions, également en lettres onciales, placées dans ces peintures. Les artistes et les archéologues qui ont examiné ce manuscrit, le considèrent comme un monument unique dans son genre. Il appartenait autrefois au couvent de Grotta Ferrata, abbaye très-ancienne, située dans les montagnes de Rome et habitée par des moines grecs de l'ordre de saint Basile <sup>1</sup>.

Même en faisant la part de l'emphase et de l'exagération qui caractérisent les catalogues rédigés avec des intentions mercantiles, il est aisé de reconnaître que le volume dont on vient de lire la description est un manuscrit de premier ordre et qui serait remarqué dans les plus célèbres cabinets de l'Europe. Il est donc utile d'en déterminer l'origine. L'auteur de la notice que j'ai citée prétend que le Pentateuque a été tiré de l'abbaye de Grotta-Ferrata. C'est, en effet, ce qui semble résulter d'une note ajoutée au volume en caractères du xv<sup>e</sup> siècle. Mais cette note a toutes les apparences d'une addition frauduleuse à l'aide de laquelle on voulait dissimuler la véritable origine du manuscrit. Avec une sagacité qui lui fait le plus grand honneur, lord Ashburnham a découvert que son précieux Pentateuque vient, non pas de Grotta-Ferrata, mais d'une bibliothèque française. Il a rigoureusement constaté que c'était le manuscrit qui avait fourni l'un

1. *Catalogue of the manuscripts at Ashburnham Place. Part the first, comprising a collection formed by professor Libri. N° 13.*

des modèles de la planche XXXIV du Nouveau traité de diplomatique <sup>1</sup> et que les Bénédictins <sup>2</sup> désignent par ces mots : « PENTATEUQUE DE SAINT GATIEN DE TOURS, « manuscrit à deux colonnes, en vélin fort mince, du VII<sup>e</sup> ou « VIII<sup>e</sup> siècle. »

La publication de catalogues tels que M. Dorange se dispose à nous en donner un pour les manuscrits de Tours, est le meilleur moyen de prévenir des abus pareils à celui que je viens de signaler.

LÉOPOLD DELISLE.

1. Je dois la connaissance de ces particularités à l'amitié de M. Paul Meyer.
2. *Nouveau traité de diplomatique*, III, 40.

